

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAPENDU

Séance du 23 avril 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. le maire en suite de la convocation en date du seize avril deux-mille-vingt-six.

Présents : M. Claude BUSTO, Mme Sandra ROSSELL, M. Claude OSMONT, M. Sébastien MEDEL, M. Jean-Luc DOUTÉ, Mme Marie-Laurence DE GANTÉS, M. Thierry RIEHL, M. Cyril CHAPUIS, Mme Gaëlle GAUDRON, Mme Morgane KENCKER, M. Robert SUBIAS, Mme Marie CASELLES, M. Cyril MAGGI

Absents représentés : Mme Pascale RAFFANEL procuration à Mme Sandra ROSSELL, Mme Emilie PERIN procuration à M. Sébastien MEDEL

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 CGCT) : M. Sébastien MEDEL

Nombre de Membres en exercice : 15	Votes Pour : 15
Nombre de Membres présents : 13	Votes Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15	Abstention : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	

Délibération n°31/2026

Affectation des résultats 2025 au budget annexe logements locatifs 2026

7. finances locales

Le Conseil municipal, après avoir examiné le CFU,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du CGCT ;

Vu le résultat cumulé de la section de fonctionnement du CFU 2025 de + 400 026.13 € ;

Vu le solde de la section d'investissement du CFU 2025 de -79 739.00 € ;

Vu le solde des restes à réaliser en investissement de -9 254.30 € ;

Vu le résultat cumulé de la section d'investissement de -88 993.30 €

Considérant que le résultat global de la section de fonctionnement doit servir en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Après en avoir délibéré, DECIDE, par vote ordinaire à main levée, à 15 voix pour,

- De REPORTER et AFFECTER au budget annexe logements locatifs 2026, les résultats 2025 de la manière suivante :

Solde d'exécution d'investissement D 001 : + 79 739.10 €

Affectation en réserve R 1068 en investissement : + 88 993.40 €

Report en fonctionnement R 002 : + 311 032.83 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20260423-capendu_26_D29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026



Ville de Capendu

Délibération N°31/2026

- De DONNER pouvoir à M. le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les ans, mois et jours susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Secrétaire de séance,
M. Sébastien MEDEL

Le Maire,
Claude BUSTO



M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de MONTPELLIER (34) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100680-20260423-capendu_26_D29-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2026